

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Séance du 25 juillet 2025
N° 2025 – 31

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13

Date de convocation
Le 21/07/2025

Date d'affichage
Le 21/07/2025

Objet de la délibération 2025 - 31 :
Validation de la fin de la
procédure et reprise des
concessions

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
29 JUL. 2025

Et publication ou notification
du
29 JUL. 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine.

Excusées : Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme DELMAS Marie-Claude, conseillère, en charge du dossier de reprise des concessions au cimetière, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions dont l'état d'abandon a été confirmé à l'issue de la procédure.

Mme Delmas rappelle la liste des concessions concernées :

CONCESSION n° AA 0011	CARTAL Louis
CONCESSION n° AA 0014	Non identifiable
CONCESSION n° AA 0015	Non identifiable
CONCESSION n° AA 0016	Non identifiable
CONCESSION n° AA 0018	PELISSIER
CONCESSION n° AA 0019	PASCAL
CONCESSION n° AA 0021	Non identifiable
CONCESSION n° AB 0022	Non identifiable
CONCESSION n° AB 0027	BROC CHOUVON

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_31-DE
Reçu le 29/07/2025

CONCESSION n° AB 0028	TRIFFAULT
CONCESSION n° AB 0029	TRIFFAULT
CONCESSION n° AB 0031	Non identifiable
CONCESSION n° AB 0042	Non identifiable
CONCESSION n° AB 0043	CHOUVON
CONCESSION n° AB 0044	ROLLAND
CONCESSION n° AB 0045	BESSE TERSOL
CONCESSION n° AC 0048	TRIFFAULT
CONCESSION n° AC 0049	BARBALAT née THOMAS
CONCESSION n° AC 0050	FAURE BOYER
CONCESSION n° AC 0051	Non identifiable
CONCESSION n° AC 0052	SAHUC
CONCESSION n° AC 0055	BOYER BLEU
CONCESSION n° AC 0062	POUIT
CONCESSION n° AC 0063	RAVEYRE
CONCESSION n° BE 0001	Non identifiable
CONCESSION n° BE 0002	Non identifiable
CONCESSION n° BE 0005	BESQUEUT ALLIROL
CONCESSION n° BE 0006	Non identifiable
CONCESSION n° BE 0009	Non identifiable
CONCESSION n° BE 0011	ALLARY
CONCESSION n° BE 0016	Non identifiable
CONCESSION n° BE-0018	Non identifiable
CONCESSION n° BE 0021	CHAUMET
CONCESSION n° BF 0023	Non identifiable
CONCESSION n° BF 0024	JOUSSOUY
CONCESSION n° BF 0026	RIVIERE
CONCESSION n° BF 0027	Non identifiable

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_31-DE
Reçu le 29/07/2025

CONCESSION n° BF 0029	Non identifiable
CONCESSION n° BF 0032	Non identifiable
CONCESSION n° BF 0033	BLANC
CONCESSION n° BF 0034	CARLET BLANC
CONCESSION n° BF 0035	Non identifiable
CONCESSION n° BF 0036	Non identifiable
CONCESSION n° BF 0037	PAYS RUAT
CONCESSION n° BG 0041	GARDES Victorine
CONCESSION n° BG 0042	THIVEL
CONCESSION n° BG 0043	Non identifiable
CONCESSION n° BG 0045	RUAT
CONCESSION n° BG 0044	BARBALAT
CONCESSION n° BG 0046	Non identifiable en attente
CONCESSION n° BG 0048	Non identifiable
CONCESSION n° BG 0050	TENDILLE
CONCESSION n° BG 0052	Non identifiable
CONCESSION n° CL 0060	EYRAUD en attente
CONCESSION n° CK 0031	CROZET BERTRAND
CONCESSION n° CJ 0020	GERVAIS Mélanie

Mme Delmas explique que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et leur état d'abandon a été constaté, dans les conditions prévues par les articles R 2223-13 à R 2223-19 du Code général des collectivités territoriales.

Elle précise que des notifications ont été faites aux ayants droits lorsqu'ils ont pu être identifiés.

Des procès-verbaux ont été établis les 25/11/2021 et 6/05/2025 conformément au CGCT articles R 2223-13 à R2223-18, constatant l'état d'abandon pour chacune des concessions.

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_31-DE
Reçu le 29/07/2025

Le délai de 3 ans 7 mois et 16 jours est dépassé, de ce fait, conformément aux articles R 2223-18 et 2223-19 du CGCT, le conseil municipal se prononce favorablement aujourd'hui sur la reprise de chaque concession abandonnée listées sur le tableau ci-dessus.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 25 juillet 2025,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20250725-2025_31-DE
Reçu le 29/07/2025